GREENPEACE

Convention sur la Diversité Biologique
8ème Conférence des Parties

SYNTHESE

Les conditions de réalisation de l'objectif 2010 pour la biodiversité du Sommet Mondial sur le Développement Durable ne sont toujours pas réunies. Pas plus que celles qui permettraient la mise en oeuvre des Programmes de Travail de la CDB sur les aires protégées, la biodiversité marine et côtière et la biodiversité forestière. De nouvelles décisions devront impérativement être prises lors de la 8ème Conférence des Parties, si l'on veut atteindre les buts fixés dans les délais impartis. Et si les Etats participants sont décidés à ce que les générations futures puissent profiter de la richesse de la biodiversité mondiale.

L'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire (2005) conclut que la dégradation de ceux-ci, causée par l'exploitation industrielle, a continué à un rythme soutenu, accentuant les atteintes à la biodiversité et l'érosion des moyens de subsistance des populations, particulièrement dans les pays les plus pauvres. Ces deux dernières années, l'empreinte écologique interne et externe de notre pays s'est sans aucun doute encore élargie, exacerbant pollution, pression sur les ressources naturelles et pauvreté, dégradant les conditions de vie.

La 8ème Conférence des Parties (CDP) de la CDB qui aura lieu à Curitiba - au Brésil - en mars 2006, traitera d'une série de thèmes cruciaux pour la réalisation de l'objectif 2010 pour la biodiversité. La 8ème CDP ne peut s'achever sans l'assurance d'avoir satisfait aux impératifs suivants :

- Les recommandations du Groupe de Travail de la CDB sur les aires protégées (juin 2005) relatives à l'établissement d'un réseau global d'aires protégées d'ici 2010 sur terre et d'ici 2012 en mer doivent être renforcées et adoptées, en ce compris un accord sur le calendrier et sur un processus d'évaluation continue. La conservation des grands écosystèmes intacts, vitaux pour la protection de la biodiversité mondiale, doit être assurée d'urgence et requière une attention particulière.

- Un nouveau mécanisme international de financement doit être développé et des ressources supplémentaires allouées pour faciliter la mise en œuvre effective des Programmes de Travail fixés. Ces Programmes contribuent directement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui visent une inversion de la tendance actuelle à la dégradation des ressources environnementales.

- La 8ème CDP doit insister à nouveau sur le besoin urgent d'action pour la protection de la biodiversité marine, y compris en termes de ressources génétiques, vis-à-vis des pratiques destructrices. Une résolution de l'Assemblée Générale des Nations-Unies établissant un moratoire immédiat sur le chalutage de fond serait le moyen le plus efficace pour ce faire. De plus, la CDB doit immédiatement commencer à fixer les critères qui permettront d'établir des réserves marines couvrant 40% de la surface mondiale des océans, ainsi qu'à localiser précisément les zones concernées, de manière à atteindre l'objectif d'un réseau global de réserves marines d'ici 2012.

- La 8ème CDP doit également faire le bilan des dernières décisions de la CDB sur la biodiversité forestière et les aires protégées. Elle doit fixer, pour la révision de l'Objectif 2010 relatif à la biodiversité, des objectifs internationaux spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement arrêtés (SMART). Enfin, il est indispensable que la 8ème CDP prenne des mesures fortes pour combattre l'abattage illégal et le commerce y afférant, et améliore lois et gouvernance forestières.

- L'utilisation non durable et inéquitable des ressources, la surconsommation, les activités destructrices et illégales ainsi que la mauvaise gouvernance et l'application déficiente des lois sont des problèmes omniprésents dont l'impact global sur la biodiversité est dévastateur, tout comme il l'est pour les communautés et les économies des pays les plus pauvres dépendant de celle-ci pour leur subsistance. La 8ème CDP de la CDB se doit de prendre des décisions fortes et sans équivoques afin d'assurer que l'utilisation et le commerce de ces ressources soient durable et équitable.

- Greenpeace est déçu par le manque d'empressement des gouvernements à agir contre la bio-piraterie. Il est urgent d'établir un régime équitable pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA). A la 8ème CDP, les gouvernements doivent accélérer son élaboration et y associer pleinement les populations indigènes, les communautés locales et la société civile.